

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024
Publication : 29/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 21 novembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Odile GOIZET-DUMONT	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Dominique MARTIN-GENDRE		

Membres absents :

Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Céline RABUT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Gaston FOUCHERES
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : PREAMBULE

Election d'un vice-président

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil métropolitain a, conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixé à vingt le nombre de vice-présidents. Les vingt postes ont été pourvus.

Le conseil métropolitain, lors de sa séance du 26 septembre 2024 a procédé à l'élection de Madame Koenders, en qualité de 1ère vice-présidente. Madame Koenders avait préalablement démissionné de ses fonctions de 3ème vice-présidente.

Il convient de pourvoir à la vacance du poste de vice-président ainsi créée et de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président qui prendra place à la suite des vice-présidents actuellement en poste. Les élus situés après le poste devenu vacant remonteront tous d'un rang.

En application des articles L. 5211-2 et L 2122-7 du CGCT, les conseillers métropolitains élisent en leur sein les vice-présidents au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de procéder** à l'élection au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue d'un nouveau vice-président,
- **de remonter** d'un rang les élus situés après le poste devenu vacant,
- **de positionner** le nouvel élu après le dernier vice-président élu en qualité de 20ème vice-président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 81
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 18
- Suffrage exprimé : 63
- Majorité absolue : 32

A obtenu :

- Monsieur Jean-Michel VERPILLOT : 63 voix

Monsieur VERPILLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 20ème vice-président et a été immédiatement installé.